

DEPARTEMENT LA MAYENNE

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 27/01/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du**  
**Comité syndical du Syndicat de Bassin**  
**entre Mayenne et Sarthe**  
**(SBeMS)**

**Séance du 5 Février 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le cinq février à 10h00, les délégués du comité syndical du SBeMS, légalement convoqués, se sont réunis en séance organisée par visioconférence, sous la présidence d'Adélaïde DEJARDIN, Présidente.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Françoise PORTIER, Alain BARILLER, Michel DURAND, Adélaïde DEJARDIN, Franck LEGEAY, Paul LAMBERT, Jean-Luc LANDELLE, Jérémy BERTREL, Benoit RAGAIGNE, Laurence BATAILLE, Alain PONTONNIER (Suppléant de Nicolas RENOU), Thierry HOMET, Bernard BOUVET, Maurice DULUARD, Stéphane BRUNET.

**Etait excusé** : Jean-Claude BREHIN.

**OBJET :**

**PROGRAMME DE TRAVAUX DU CT'EAU POUR 2021**

Mme la Présidente informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » en 2021. Le programme CT'Eau 2021 pourrait s'établir de la manière suivante :

Ces travaux ont fait l'objet de discussion et d'ajustement lors de Comité de Pilotage du 18 décembre 2020 :

Entretien / embâcles / Plantes envahissantes (Erve amont et Vaige) .....	= 6 035 €
Entretien / embâcles (Erve aval, Taude, Voutonne, Bouchardière, Rau de Parcé).....	= 5 000 €
Suivis des indicateurs (Erve amont et Vaige).....	= 5 000 €
Suivis des indicateurs (Erve aval, Voutonne).....	= 2 000 €
Restauration hydromorphologique (Erve amont et Vaige) .....	= 125 000 €
Restauration hydromorphologique (Voutonne).....	= 106 000 €
Continuité écologique (Erve amont et Vaige).....	= 223 900 €
Continuité écologique (Erve aval).....	= 126 100 €
Zones humides (Plan interprétation ZH La Cropte) .....	= 9 750 €
Etudes (Erve amont et Vaige).....	= 38 000 €
Etudes (Erve aval, Taude).....	= 7 320 €
<b>TOTAL 2021 .....</b>	<b>= 664 105 €</b>

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » pour 2021 ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'année 2020 ;
- Autorise Mme La Présidente à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, conventions de mandats, ...)

PREFECTURE

08 FEV. 2021

de la MAYENNE

Fait et délibéré les jour, mois, et an dits  
Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente, Adélaïde DEJARDIN

